

## PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

### Avenant de révision à l'accord du 9 avril 2020

#### ENTRE




##### LA CAISSE D'ÉPARGNE COTE D'AZUR

dont le siège social est sis à NICE (06205) L'Arénas – 455 promenade des Anglais BP 2397  
représentée par Madame Isabelle MENGIN  
en sa qualité de Membre du Directoire en charge du Pôle Ressources et Transformation,  
Ci-après désignée "la CECAZ",

*D'une part,*

#### ET

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES** dans l'Entreprise, représentées respectivement par leur délégué syndical coordinateur :

-  Monsieur Bruno AGUIRRE pour SNP-FO
-  Monsieur Eric MANZO pour le SU-UNSA
-  Monsieur Gérard OLIVIERI pour la SNE-CGC

*D'autre part,*

#### PREAMBULE

Il est conclu le présent avenant de révision au Plan d'Épargne d'Entreprise mis en place par accord collectif le 9 avril 2020 (ci-après dénommé le « PEE »).

Le présent avenant a pour objet :

- De procéder à l'ajout de 4 nouveaux FCPE,
- De modifier en conséquence la liste des supports d'investissement du Plan.

#### EN CONSEQUENCE :

#### I – MODIFICATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

L'ajout des supports financiers concerne les fonds suivants :

- FCPE SELECTION ACTIONS SEEYOND EUROPE
- FCPE SELECTION IMPACT ISR DYNAMIQUE
- FCPE SELECTION THEMATHICS WATER
- FCPE VEGA EURO RENDEMENT

Ces FCPE sont gérés par la société NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, dont le siège social est à PARIS 13ème, 43, avenue Pierre Mendès-France.

En conséquence, la liste des supports d'investissement du Plan d'Épargne Entreprise est la suivante :

- « BPCE ACTIONS » ;
- « BPCE DIVERSIFIE » ;
- « BPCE OBLIGATIONS » ;
- « FCPE NATIXIS ES MONETAIRE Part I » ;
- « IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE » ;
- « FCPE DNCA SERENITE PLUS » ;
- « FCPE SELECTION DNCA MIXTE ISR » (*anciennement nommé FCPE SELECTION DNCA EUROSE*) ;
- « FCPE SELECTION DORVAL MANAGEURS EUROPE » ;
- « FCPE SELECTION OSTRUM ACTIONS EURO-PME » ;
- « FCPE SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES » ;
- « DNCA INVEST EUROPE GROWTH A » ;
- « FCPE SELECTION ACTIONS SEEYOND EUROPE » ;
- « FCPE SELECTION IMPACT ISR DYNAMIQUE » ;
- « FCPE SELECTION THEMATHICS WATER » ;
- « FCPE VEGA EURO RENDEMENT ».

Ces fonds, à l'exception de « DNCA Invest Europe Growth A » sont gérés par la société **NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**, dont le siège social est à 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

La SICAV DNCA Invest Europe Growth A est gérée par la société **DNCA Finance Luxembourg**, dont le siège social est 1, Place d'Armes L-1136 Luxembourg.

**CACEIS BANK**, Société anonyme au capital de 350 000 000 euros, dont le siège social est à PARIS 13ème, 1-3 place Valhubert, est l'établissement dépositaire des FCPE composant le portefeuille.

L'orientation de la gestion et la composition du portefeuille de chacun des FCPE sont précisées à l'article "Orientation de la gestion" de leur règlement.

L'investissement dans chacun des FCPE donne lieu à la perception d'une commission de souscription, à la charge de l'Entreprise.

## II – AUTRES DISPOSITIONS

Les dispositions de l'article 6-3 du Plan sont mises à jour comme suit :

Au sein du conseil de surveillance des FCPE « Sélection Vega Euro Rendement part I », « Impact ISR Dynamique part I », « Sélection Seeyond Actions Europe part I » et « Sélection Thematics Water part I », les modalités de désignation des membres salariés porteurs de parts représentant les salariés de l'Entreprise et du membre représentant l'Entreprise sont identiques à celles des autres FCPE multi-entreprises du Plan.

Les autres dispositions du Plan demeurent inchangées.

L'annexe du Plan relatives aux critères de choix et DICI est modifiée en conséquence de la mise à jour effectuée par le présent avenant (cf. annexe de l'avenant).

### III – EFFET ET DEPOT DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de son dépôt auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (ci-après dénommée « la DREETS »).

Il sera communiqué à l'ensemble du personnel de l'Entreprise conformément aux dispositions prévues par le règlement du Plan.

Dès sa conclusion, ou après la fin du délai d'opposition, si un tel délai s'applique, l'avenant sera à la diligence de l'Entreprise, téléchargé sur la plateforme en ligne <https://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr>

La Direction notifiera le texte du présent avenant à l'accord signé à l'ensemble des organisations syndicales représentatives à l'issue de la procédure de signature.

Fait à Nice le 5 octobre 2021  
En cinq exemplaires originaux

 Pour la CAISSE D'ÉPARGNE COTE D'AZUR :

**Isabelle MENGIN**  
Membre du Directoire en charge du Pôle Ressources et Transformation

 Pour les ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES :

**Gérard OLIVIERI**  
*Délégué Syndical Coordinateur SNE-CGC*

**Bruno AGUIRRE**  
*Délégué Syndical Coordinateur FO*

**Eric MANZO**  
*Délégué Syndical Coordinateur SU-UNSA*

ANNEXE 1

**Critères de choix et DICI des nouveaux FCPE proposés au sein du Plan :**

- FCPE SELECTION ACTIONS SEEYOND EUROPE PART I
- FCPE SELECTION IMPACT ISR DYNAMIQUE PART I
- FCPE SELECTION THEMATHICS WATER PART I
- FCPE VEGA EURO RENDEMENT PART I